

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 371 accordant le bénéfice de l'entrepôt fictif à la "SOMALIE".

n° 371

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 mai 1943

Numéro JO
n° 10 du 15/05/1943

Date du numéro
15 mai 1943

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 Septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par Decret du 18 Juin 1884

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le financier des colonies

Vule décret du 23 Juin 1921 réglementant le service des douanes à la Côte française des Somalis

Vul'arrêté n. 595 du 5 juin 1937 réglementant le régime de l'entrepôt fictif à la C.F.S.

Vula demande en date du 29 avril 1943 formulée par la « SOMALIE »

Sur la proposition du Chef du Service des Douanes, Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 5 Mai 1943 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er Le bénéfice de l'entrepôt fictif est accordé à la SOMALIF Entreprises Commerciales et Maritimes).

Art. 2

Le Chef du Service des Douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

BAYARDELLE